



Commune de Chevilly

Chevilly, le 15 mai 2023

Préavis Municipal N° 05/23

Réfection d'un tronçon de la conduite eaux claires de la rue du Four

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avant la construction de la station d'épuration STEP, un seul réseau de canalisations collectait toutes les eaux du village, tant les eaux claires EC que les eaux usées EU. Il s'appelait réseau unitaire.

Suite à la construction de la STEP entre 1989 et 1991, un nouveau réseau de canalisations a été construit pour séparer les eaux claires EC et les eaux usées EU. Il s'est appelé séparatif. L'ancien réseau unitaire a alors été conservé pour collecter les eaux claires EC du village.

Des passages caméra et des curages ont été effectués ces dernières années sur plusieurs tronçons EC, suite à des surcharges lors de gros orages. A la réception des rapports d'inspection de l'entreprise qui a effectué ces contrôles et travaux, les résultats laissent apparaître que le tronçon de la rue du Four et du bas de la rue de Favilly est en très mauvais état et, par conséquent, demande une réfection complète.

La Municipalité a, dans un premier temps, fait un appel d'offres pour chiffrer les coûts et a également contacté nos partenaires souterrains de route, que sont Swisscom et la Romande Energie, afin de savoir s'ils seraient intéressés à profiter de la fouille pour poser des tubes en attente pour de futurs passages de câbles. Après réflexion, Swisscom a décliné notre invitation. La Romande Energie a rendu un avis favorable à profiter des travaux pour poser un ou plusieurs tubes en attente afin de passer progressivement le réseau électrique aérien en souterrain dans le village.

La Municipalité s'est également interrogée sur la possibilité de profiter de l'ouverture de la route pour changer d'autres canalisations. Après réflexion et discussion, la conduite des eaux usées est encore en très bon état et la conduite d'eau potable ne passe pas dans cette rue, mis à part sur le bas du tronçon, où elle avait été changée lors des travaux de bouclage entre la rue du Four, la rue des Fontaines et la rue de l'Eglise en 2016.

Ces futurs travaux concernent donc uniquement les eaux claires et les tubes de la Romande Energie.

Travaux à effectuer : (voir sur le plan annexé)

- Changement de la conduite principale depuis CH EC 1 jusqu'à CH EC 4
- Changement des conduites de reprise des grilles de la route
- Changement de trois chambres de visite et création d'une nouvelle à la Ruelle Charles Gleyre

Coût des travaux et financements :

Le budget établi par la Municipalité laisse apparaître un coût total de 90'000 fr. y compris 9.5% de réserve pour divers et imprévus.

La prise en charge des coûts de ces travaux se fera de la manière suivante :

- Le financement sera assuré par les liquidités de la commune.
- Une participation sera versée par la Romande Energie sur les travaux de fouilles (montant pas connu avant la fin du chantier), sur présentation de la facture de l'entreprise de génie civil mandatée.
- L'investissement net, porté au bilan, rubrique « Installations S.I. », sera amorti sur 60 ans, conformément aux nouvelles normes comptables, applicables dès le 01.01.2024.
- Les coûts d'exploitation liés à l'investissement, notamment la charge d'amortissement annuelle de 1'500 fr., seront portés au comptes 46.314.1 « Entretien & vacations réseau d'eaux claires », une part du coût (60 %) étant supportée par les routes (compte 43.314.2 « Part routes à l'entretien & vacations réseau d'eaux claires), selon clé de répartition en vigueur.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis 05/23 « Réfection d'un tronçon de la conduite eaux claires de la rue du Four »,
- oui le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil général de Chevilly

- autorise la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du tronçon de conduite d'eaux claires de la rue du Four ainsi que la création de chambres de visite sur ce même tronçon ;
- accorde à cet effet un crédit d'investissement de 90'000 fr. ;
- autorise la Municipalité à financer l'investissement par la trésorerie courante ;
- accepte d'amortir les travaux sur une période de 60 ans, sous réserve d'accord à recevoir du Conseil d'Etat.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,

J.-F. Braissant

G. Briand



Annexe : plan



